

RESULTAT 2024 : INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE HOMMES – FEMMES
--

Cadre général :

La publication d'un index égalité professionnelle est obligatoire (décret n°2023-1136 et n°2023-1137 du 5 décembre 2023).

Bordeaux INP est concerné par 3 indicateurs (cas des établissements publics de l'Etat gérant au moins 50 agents) :

- Indicateur 1 : écart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires (calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes et des hommes à corps, grade et échelon équivalents)
- Indicateur 2 : écart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les agents contractuels (calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes et des hommes à catégorie hiérarchique équivalente)
- Indicateur 3 : nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations

Pour chaque indicateur, un résultat est calculé, permettant une notation sur un barème.

Résultats

○ **Indicateur 1 - égalité de rémunération pour les fonctionnaires**

Le score est de 46,25 points sur 50. L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 2,16 % (en faveur des hommes).

○ **Indicateur 2 - égalité de rémunération pour les contractuels**

Le score est de 29,25 points sur 30. L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 0,42 % (en faveur des hommes). L'écart est décomposé ainsi :

- -1,5 % pour les catégories A en faveur des hommes (qui représente 69% des effectifs)
- 1.5 % pour les catégories B en faveur des femmes (qui représente 14 % des effectifs)
- 2.2 % pour les catégories C en faveur des femmes (qui représente 17% des effectifs)

En pondérant ces 3 écarts au prorata du poids des effectifs dans chaque catégorie, on obtient l'écart global pondéré de 0,42 %.

Pour précision, les contractuels pris en compte incluent les doctorants contractuels, les ATER et les PAST.

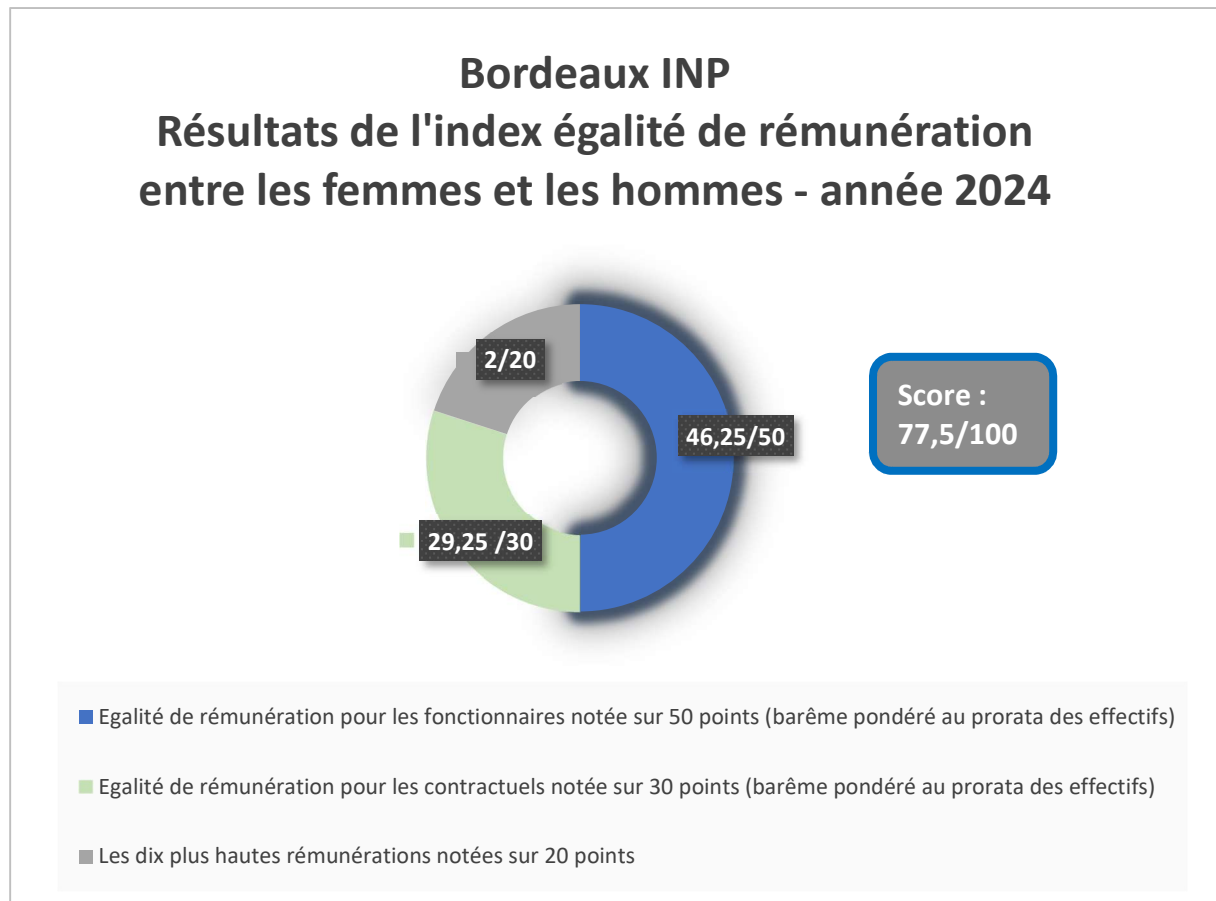
• **Indicateur 3 – Les dix plus hautes rémunérations.**

Concernant les dix plus hautes rémunérations, le premier personnel du sexe sous-représenté (féminin) arrive en 5^{ème} position. Durant les deux années précédentes, aucun personnel du sexe sous-représenté (féminin) n'apparaissait sur cet indicateur.

- **Résultat de l'index égalité**

Bordeaux INP a en 2024 un score de 77,5 points sur 100 (75.4 points en 2023, 76 points en 2022).

Les résultats sont satisfaisants sur les indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle des personnels fonctionnaires et contractuels. Concernant les dix plus hautes rémunérations, les résultats sont perfectibles mais en progrès en 2024.



Précisions méthodologiques :

Les barèmes des indicateurs 1 et 2 (de 80 points au total) ont été personnalisés et pondérés au prorata du poids des effectifs de l'établissement pris en compte dans les calculs, soit :

- 63 % des effectifs (EQTP) sont des fonctionnaires
- 37 % des effectifs (EQTP) sont des contractuels

Par ailleurs, dans le calcul de l'indicateur n°1, seuls 69 % des fonctionnaires ont été pris en compte dans les calculs, car 31% ont un grade, corps et échelon unisexe (rendant donc impossible le calcul d'écart de rémunération).